

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone A-1

CRABTREE

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Sauf les élevages de suidés et d'animaux à fourrure

* Des normes de lotissement spécifiques sont applicables aux lots riverains, au sein d'un corridor riverain ou au sein d'une zone exposée aux glissements de terrain

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

31 janvier 2024

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale		•			
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Commerce et service local					
C2 Commerce et service artériel					
C3 Hébergement					
C4 Commerce relié à l'automobile					
C5 Commerce de divertissement					
C6 Commerce de restauration					
C7 Commerce à compatibilité restreinte					
C8 Commerce et service para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
I3 Para-agricole					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive					
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture			•		
A2 Activités agricoles et élevage				• (1)	
F - Forestière					
F1 Forestière					
EX - Extraction					
EX1 Extractives					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant - m (min.)	6	6	6	6	
Latérales - m (min. / totales)	1/3	1/3	3/6	3/6	
Arrière - m (min.)	7,5	7,5	3	3	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2	1/2			
En mètres (min. / max.)	10	10			
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55	55			
Largeur - m (min.)	7	7			
Taux d'implantation - % (max.)	25	25			
Nbre de logements par bâtiment (max.)					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

(min.)	3000	3000	5000	5000	
Largeur du terrain - m (min.)	50	50	50	50	
Profondeur du terrain - m (min.)	30	30	30	30	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte					
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	0/6	0/6			
Projet intégré					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Usages domestiques	•	•			
Logement intergénérationnel	•				
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Gîte touristique (B&B)					
Fermette	•				

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone A-2

CRABTREE

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) I301 de proximité

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Des normes de lotissement spécifiques sont applicables aux lots riverains, au sein d'un corridor riverain ou au sein d'une zone exposée aux glissements de terrain

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

31 janvier 2024

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale		•			
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Commerce et service local					
C2 Commerce et service artériel					
C3 Hébergement					
C4 Commerce relié à l'automobile					
C5 Commerce de divertissement					
C6 Commerce de restauration					
C7 Commerce à compatibilité restreinte					
C8 Commerce et service para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
I3 Para-agricole				• (1)	
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive					
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture		•			
A2 Activités agricoles et élevage			•		
F - Forestière					
F1 Forestière					
EX - Extraction					
EX1 Extractives					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant - m (min.)	6	6	6	6	6
Latérales - m (min. / totales)	1/3	1/3	3/6	3/6	3/6
Arrière - m (min.)	7,5	7,5	3	3	7,5

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2	1/2			1/2
En mètres (min. / max.)	10	10			10
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55	55			55
Largeur - m (min.)	7	7			7
Taux d'implantation - % (max.)	25	25			25
Nbre de logements par bâtiment (max.)					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

(min.)	3000	3000	5000	5000	3000
Largeur du terrain - m (min.)	50	50	50	50	50
Profondeur du terrain - m (min.)	30	30	30	30	30

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte					
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	0/6	0/6			
Projet intégré					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Usages domestiques	•	•			
Logement intergénérationnel	•				
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Gîte touristique (B&B)					
Fermette	•				

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone A-3

CRABTREE

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C815 uniquement le long de la 158

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Sauf les élevage de suidés, d'animaux à fourrure, de bovidés, de gallinacés, d'anatidés, de léporidés et les chenils

* Zone comportant des milieux humides

* Des normes de lotissement spécifiques sont applicables aux lots riverains, au sein d'un corridor riverain ou au sein d'une zone exposée aux glissements de terrain

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

31 janvier 2024

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation				
H1 Unifamiliale				
H2 Bifamiliale				
H3 Trifamiliale				
H4 Multifamiliale				
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
C - Commerce				
C1 Commerce et service local				
C2 Commerce et service artériel				
C3 Hébergement				
C4 Commerce relié à l'automobile				
C5 Commerce de divertissement				
C6 Commerce de restauration				
C7 Commerce à compatibilité restreinte				
C8 Commerce et service para-industriel				• (2)
I - Industrie				
I1 Contraintes limitées				
I2 Contraintes importantes				
I3 Para-agricole				
P - Public				
P1 Publique et institutionnelle				
P2 Utilité publique				
R - Récréation				
R1 Extensive				
R2 Intensive				
A - Agricole				
A1 Activités agricoles et culture	•			
A2 Activités agricoles et élevage		• (1)		
F - Forestière				
F1 Forestière				
EX - Extraction				
EX1 Extractives				

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation				
Isolé	•	•	•	
Jumelé				
Contigu				
Marges				
Avant - m (min.)	6	6	6	
Latérales - m (min. / totales)	3/6	3/6	3/6	
Arrière - m (min.)	3	3	3	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)			1/2	
En mètres (min. / max.)			10	
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)			55	
Largeur - m (min.)			7	
Taux d'implantation - % (max.)			25	
Nbre de logements par bâtiment (max.)				

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

(min.)	5000	5000	5000	
Largeur du terrain - m (min.)	50	50	50	
Profondeur du terrain - m (min.)	30	30	30	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte				
Usage multiple				
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)				
Projet intégré				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Usages domestiques				
Logement intergénérationnel				
Logement supplémentaire				
Location de chambres				
Gîte touristique (B&B)				
Fermette				

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone A-4

CRABTREE

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

- (2) I301 de proximité
- (3) R101, R102, R103 et R106

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

- (1) Sauf les élevage de suidés, d'animaux à fourrure, de bovidés, de gallinacés, d'anatidés, de léporidés et les chenils

* Zone comportant des milieux humides

* Des normes de lotissement spécifiques sont applicables aux lots riverains, au sein d'un corridor riverain ou au sein d'une zone exposée aux glissements de terrain

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

31 janvier 2024

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale		•			
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Commerce et service local					
C2 Commerce et service artériel					
C3 Hébergement					
C4 Commerce relié à l'automobile					
C5 Commerce de divertissement					
C6 Commerce de restauration					
C7 Commerce à compatibilité restreinte					
C8 Commerce et service para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
I3 Para-agricole				• (2)	
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive					• (3)
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture		•			
A2 Activités agricoles et élevage				• (1)	
F - Forestière					
F1 Forestière					
EX - Extraction					
EX1 Extractives					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant - m (min.)	6	6	6	6	6
Latérales - m (min. / totales)	1/3	1/3	3/6	3/6	3/6
Arrière - m (min.)	7,5	7,5	3	3	7,5

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2	1/2			1/2
En mètres (min. / max.)	10	10			10
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55	55			55
Largeur - m (min.)	7	7			7
Taux d'implantation - % (max.)	25	25			25
Nbre de logements par bâtiment (max.)					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

(min.)	3000	3000	5000	5000	3000	3000
Largeur du terrain - m (min.)	50	50	50	50	50	50
Profondeur du terrain - m (min.)	30	30	30	30	30	30

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte					
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	0/6	0/6			
Projet intégré					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Usages domestiques	•	•			
Logement intergénérationnel	•				
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Gîte touristique (B&B)					
Fermette	•				

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone A-5

CRABTREE

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) I301 de proximité

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Sauf les élevage de suidés, d'animaux à fourrure, de bovidés, de gallinacés, d'anatidés, de léporidés et les chenils

* Zone comportant les parcs du Moulin et Fisk

* Zone comportant des milieux humides

* Des normes de lotissement spécifiques sont applicables aux lots riverains, au sein d'un corridor riverain ou au sein d'une zone exposée aux glissements de terrain

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

31 janvier 2024

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale		•			
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Commerce et service local					
C2 Commerce et service artériel					
C3 Hébergement					
C4 Commerce relié à l'automobile					
C5 Commerce de divertissement					
C6 Commerce de restauration					
C7 Commerce à compatibilité restreinte					
C8 Commerce et service para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
I3 Para-agricole					• (2)
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive					
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture			•		
A2 Activités agricoles et élevage					• (1)
F - Forestière					
F1 Forestière					
EX - Extraction					
EX1 Extractives					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant - m (min.)	6	6	6	6	6
Latérales - m (min. / totales)	1/3	1/3	3/6	3/6	3/6
Arrière - m (min.)	7,5	7,5	3	3	7,5

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2	1/2			1/2
En mètres (min. / max.)	10	10			10
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55	55			55
Largeur - m (min.)	7	7			7
Taux d'implantation - % (max.)	25	25			25
Nbre de logements par bâtiment (max.)					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

(min.)	3000	3000	5000	5000	3000
Largeur du terrain - m (min.)	50	50	50	50	50
Profondeur du terrain - m (min.)	30	30	30	30	30

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte					
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	0/6	0/6			
Projet intégré					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Usages domestiques	•	•			
Logement intergénérationnel	•				
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Gîte touristique (B&B)					
Fermette	•				

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone A-6

CRABTREE

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

- (2) I301 de proximité
- (3) C815 uniquement le long de la 158
- (4) R102

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Sauf les élevage de suidés, d'animaux à fourrure, de bovidés, de gallinacés, d'anatidés, de léporidés et les chenils

* Zone comportant des milieux humides

* Des normes de lotissement spécifiques sont applicables aux lots riverains, au sein d'un corridor riverain ou au sein d'une zone exposée aux glissements de terrain

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

31 janvier 2024

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale		•					
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce et service local							
C2 Commerce et service artériel							
C3 Hébergement							
C4 Commerce relié à l'automobile							
C5 Commerce de divertissement							
C6 Commerce de restauration							
C7 Commerce à compatibilité restreinte							
C8 Commerce et service para-industriel						• (3)	
I - Industrie							
I1 Contraintes limitées							
I2 Contraintes importantes							
I3 Para-agricole						• (2)	
P - Public							
P1 Publique et institutionnelle							
P2 Utilité publique							
R - Récréation							
R1 Extensive							• (4)
R2 Intensive							
A - Agricole							
A1 Activités agricoles et culture			•				
A2 Activités agricoles et élevage						• (1)	
F - Forestière							
F1 Forestière							
EX - Extraction							
EX1 Extractives							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•	•	•	•	•	•	
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant - m (min.)	6	6	6	6	6	6	
Latérales - m (min. / totales)	1/3	1/3	3/6	3/6	3/6	3/6	
Arrière - m (min.)	7,5	7,5	3	3	7,5	7,5	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2	1/2			1/2	1/2	
En mètres (min. / max.)	10	10			10	10	
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55	55			55	55	
Largeur - m (min.)	7	7			7	7	
Taux d'implantation - % (max.)	25	25			25	25	
Nbre de logements par bâtiment (max.)							

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

(min.)	3000	3000	5000	5000	3000	3000	
Largeur du terrain - m (min.)	50	50	50	50	50	50	
Profondeur du terrain - m (min.)	30	30	30	30	30	30	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple							
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	0/6	0/6					
Projet intégré							

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Usages domestiques	•	•					
Logement intergénérationnel	•						
Logement supplémentaire	•						
Location de chambres							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	•						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone A-7

CRABTREE

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) I301 de proximité

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Uniquement usages agricoles requérant généralement de grands espaces comme par exemple, et de manière non limitative, les terrains de pâturage et de fourrage.

* Des normes de lotissement spécifiques sont applicables aux lots riverains, au sein d'un corridor riverain ou au sein d'une zone exposée aux glissements de terrain

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

31 janvier 2024

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale		•			
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Commerce et service local					
C2 Commerce et service artériel					
C3 Hébergement					
C4 Commerce relié à l'automobile					
C5 Commerce de divertissement					
C6 Commerce de restauration					
C7 Commerce à compatibilité restreinte					
C8 Commerce et service para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
I3 Para-agricole				• (2)	
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive					
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture		•			
A2 Activités agricoles et élevage				• (1)	
F - Forestière					
F1 Forestière					
EX - Extraction					
EX1 Extractives					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant - m (min.)	6	6	6	6	6
Latérales - m (min. / totales)	1/3	1/3	3/6	3/6	3/6
Arrière - m (min.)	7,5	7,5	3	3	7,5

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2	1/2			1/2
En mètres (min. / max.)	10	10			10
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55	55			55
Largeur - m (min.)	7	7			7
Taux d'implantation - % (max.)	25	25			25
Nbre de logements par bâtiment (max.)					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

(min.)	3000	3000	5000	5000	3000
Largeur du terrain - m (min.)	50	50	50	50	50
Profondeur du terrain - m (min.)	30	30	30	30	30

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte					
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	0/6	0/6			
Projet intégré					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Usages domestiques	•	•			
Logement intergénérationnel	•				
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Gîte touristique (B&B)					
Fermette	•				

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone A-8

CRABTREE

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Sauf les élevages de suidés et d'animaux à fourrure

* Des normes de lotissement spécifiques sont applicables aux lots riverains, au sein d'un corridor riverain ou au sein d'une zone exposée aux glissements de terrain

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

31 janvier 2024

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation				
H1 Unifamiliale				
H2 Bifamiliale				
H3 Trifamiliale				
H4 Multifamiliale				
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
C - Commerce				
C1 Commerce et service local				
C2 Commerce et service artériel				
C3 Hébergement				
C4 Commerce relié à l'automobile				
C5 Commerce de divertissement				
C6 Commerce de restauration				
C7 Commerce à compatibilité restreinte				
C8 Commerce et service para-industriel				
I - Industrie				
I1 Contraintes limitées				
I2 Contraintes importantes				
I3 Para-agricole				
P - Public				
P1 Publique et institutionnelle				
P2 Utilité publique				
R - Récréation				
R1 Extensive				
R2 Intensive				
A - Agricole				
A1 Activités agricoles et culture	•			
A2 Activités agricoles et élevage		• (1)		
F - Forestière				
F1 Forestière				
EX - Extraction				
EX1 Extractives				

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation				
Isolé	•	•		
Jumelé				
Contigu				
Marges				
Avant - m (min.)	6	6		
Latérales - m (min. / totales)	3/6	3/6		
Arrière - m (min.)	3	3		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)				
En mètres (min. / max.)				
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)				
Largeur - m (min.)				
Taux d'implantation - % (max.)				
Nbre de logements par bâtiment (max.)				

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

(min.)	5000	5000		
Largeur du terrain - m (min.)	50	50		
Profondeur du terrain - m (min.)	30	30		

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte				
Usage multiple				
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)				
Projet intégré				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Usages domestiques				
Logement intergénérationnel				
Logement supplémentaire				
Location de chambres				
Gîte touristique (B&B)				
Fermette				

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone A-9

CRABTREE

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) R203 autorisé par l'entremise de la décision 029298 de la CPTAQ uniquement

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Sauf les élevage de suidés, d'animaux à fourrure, de bovidés, de gallinacés, d'anatidés, de léporidés et les chenils

* Des normes de lotissement spécifiques sont applicables aux lots riverains, au sein d'un corridor riverain ou au sein d'une zone exposée aux glissements de terrain

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

31 janvier 2024

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation				
H1 Unifamiliale				
H2 Bifamiliale				
H3 Trifamiliale				
H4 Multifamiliale				
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
C - Commerce				
C1 Commerce et service local				
C2 Commerce et service artériel				
C3 Hébergement				
C4 Commerce relié à l'automobile				
C5 Commerce de divertissement				
C6 Commerce de restauration				
C7 Commerce à compatibilité restreinte				
C8 Commerce et service para-industriel				
I - Industrie				
I1 Contraintes limitées				
I2 Contraintes importantes				
I3 Para-agricole				
P - Public				
P1 Publique et institutionnelle				
P2 Utilité publique				
R - Récréation				
R1 Extensive				
R2 Intensive	• (1)			
A - Agricole				
A1 Activités agricoles et culture		•		
A2 Activités agricoles et élevage			• (1)	
F - Forestière				
F1 Forestière				
EX - Extraction				
EX1 Extractives				

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation				
Isolé	•	•	•	
Jumelé				
Contigu				
Marges				
Avant - m (min.)	6	6	6	
Latérales - m (min. / totales)	1/3	3/6	3/6	
Arrière - m (min.)	7,5	3	3	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1/2			
En mètres (min. / max.)	10			
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55			
Largeur - m (min.)	7			
Taux d'implantation - % (max.)	10			
Nbre de logements par bâtiment (max.)				

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

(min.)	3000	5000	5000	
Largeur du terrain - m (min.)	50	50	50	
Profondeur du terrain - m (min.)	30	30	30	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte				
Usage multiple				
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)				
Projet intégré				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Usages domestiques				
Logement intergénérationnel				
Logement supplémentaire				
Location de chambres				
Gîte touristique (B&B)				
Fermette				

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone A-10

CRABTREE

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) I301 de proximité
(3) C815 uniquement le long de la 158

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Sauf les élevage de suidés, d'animaux à fourrure, de gallinacés, d'anatidés, de léporidés et les chenils

* Zone comportant des milieux humides

* Des normes de lotissement spécifiques sont applicables aux lots riverains, au sein d'un corridor riverain ou au sein d'une zone exposée aux glissements de terrain

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

31 janvier 2024

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale		•				
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerce et service local						
C2 Commerce et service artériel						
C3 Hébergement						
C4 Commerce relié à l'automobile						
C5 Commerce de divertissement						
C6 Commerce de restauration						
C7 Commerce à compatibilité restreinte						
C8 Commerce et service para-industriel						• (3)
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
I3 Para-agricole						• (2)
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture			•			
A2 Activités agricoles et élevage						• (1)
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•	•	•
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant - m (min.)	6	6	6	6	6	6
Latérales - m (min. / totales)	1/3	1/3	3/6	3/6	3/6	3/6
Arrière - m (min.)	7,5	7,5	3	3	7,5	7,5

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1/2	1/2			1/2	1/2
En mètres (min. / max.)	10	10			10	10
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55	55			55	55
Largeur - m (min.)	7	7			7	7
Taux d'implantation - % (max.)	25	25			25	25
Nbre de logements par bâtiment (max.)						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

(min.)	3000	3000	5000	5000	3000	3000
Largeur du terrain - m (min.)	50	50	50	50	50	50
Profondeur du terrain - m (min.)	30	30	30	30	30	30

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	0/6	0/6				
Projet intégré						

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Usages domestiques	•					
Logement intergénérationnel	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone A-11

CRABTREE

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) I301 de proximité
(3) C815 uniquement le long de la 158

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Sauf les élevages de suidés et d'animaux à fourrure

* Zone comportant des milieux humides

* Des normes de lotissement spécifiques sont applicables aux lots riverains, au sein d'un corridor riverain ou au sein d'une zone exposée aux glissements de terrain

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

31 janvier 2024

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale		•				
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerce et service local						
C2 Commerce et service artériel						
C3 Hébergement						
C4 Commerce relié à l'automobile						
C5 Commerce de divertissement						
C6 Commerce de restauration						
C7 Commerce à compatibilité restreinte						
C8 Commerce et service para-industriel						• (3)
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
I3 Para-agricole						• (2)
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture		•				
A2 Activités agricoles et élevage						• (1)
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•	•	•
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant - m (min.)	6	6	6	6	6	6
Latérales - m (min. / totales)	1/3	1/3	3/6	3/6	3/6	3/6
Arrière - m (min.)	7,5	7,5	3	3	7,5	7,5

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1/2	1/2			1/2	1/2
En mètres (min. / max.)	10	10			10	10
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55	55			55	55
Largeur - m (min.)	7	7			7	7
Taux d'implantation - % (max.)	25	25			25	25
Nbre de logements par bâtiment (max.)						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

(min.)	3000	3000	5000	5000	3000	3000
Largeur du terrain - m (min.)	50	50	50	50	50	50
Profondeur du terrain - m (min.)	30	30	30	30	30	30

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	0/6	0/6				
Projet intégré						

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Usages domestiques	•	•				
Logement intergénérationnel	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone A-12

CRABTREE

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C815 uniquement le long dela 158

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Sauf les élevages de suidés et d'animaux à fourrure

* Des normes de lotissement spécifiques sont applicables aux lots riverains, au sein d'un corridor riverain ou au sein d'une zone exposée aux glissements de terrain

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

31 janvier 2024

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Commerce et service local					
C2 Commerce et service artériel					
C3 Hébergement					
C4 Commerce relié à l'automobile					
C5 Commerce de divertissement					
C6 Commerce de restauration					
C7 Commerce à compatibilité restreinte					
C8 Commerce et service para-industriel				• (2)	
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
I3 Para-agricole					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive					
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture	•				
A2 Activités agricoles et élevage				• (1)	
F - Forestière					
F1 Forestière					
EX - Extraction					
EX1 Extractives					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant - m (min.)	6	6	6	6	
Latérales - m (min. / totales)	1/3	3/6	3/6	3/6	
Arrière - m (min.)	7,5	3	3	7,5	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2			1/2	
En mètres (min. / max.)	10			10	
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55			55	
Largeur - m (min.)	7			7	
Taux d'implantation - % (max.)	25			25	
Nbre de logements par bâtiment (max.)					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

(min.)	3000	5000	5000	3000	
Largeur du terrain - m (min.)	50	50	50	50	
Profondeur du terrain - m (min.)	30	30	30	30	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte					
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	0/6				
Projet intégré					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Usages domestiques	•				
Logement intergénérationnel	•				
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Gîte touristique (B&B)					
Fermette	•				

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone A-13

CRABTREE

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	•
Glissement	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Sauf élevage de suidés et d'animaux à fourrure

* Zone comportant des milieux humides

* Des normes de lotissement spécifiques sont applicables aux lots riverains, au sein d'un corridor riverain ou au sein d'une zone exposée aux glissements de terrain

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

31 janvier 2024

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale		•			
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Commerce et service local					
C2 Commerce et service artériel					
C3 Hébergement					
C4 Commerce relié à l'automobile					
C5 Commerce de divertissement					
C6 Commerce de restauration					
C7 Commerce à compatibilité restreinte					
C8 Commerce et service para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
I3 Para-agricole					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive					
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture			•		
A2 Activités agricoles et élevage				• (1)	
F - Forestière					
F1 Forestière					
EX - Extraction					
EX1 Extractives					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation				
Isolé	•	•	•	•
Jumelé				
Contigu				
Marges				
Avant - m (min.)	6	6	6	6
Latérales - m (min. / totales)	1/3	1/3	3/6	3/6
Arrière - m (min.)	7,5	7,5	3	3

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment		
En étages (min. / max.)	1/2	1/2
En mètres (min. / max.)	10	10
Dimensions du bâtiment		
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55	55
Largeur - m (min.)	7	7
Taux d'implantation - % (max.)	25	25
Nbre de logements par bâtiment (max.)		

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

(min.)	3000	3000	5000	5000
Largeur du terrain - m (min.)	50	50	50	50
Profondeur du terrain - m (min.)	30	30	30	30

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte		
Usage multiple		
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	0/6	0/6
Projet intégré		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Usages domestiques	•
Logement intergénérationnel	•
Logement supplémentaire	•
Location de chambres	
Gîte touristique (B&B)	
Fermette	•

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone A-14

CRABTREE

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) I301 de proximité
(3) C815 uniquement le long de la 158

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Sauf les élevages de suidés et d'animaux à fourrure

* Zone comportant des milieux humides

* Des normes de lotissement spécifiques sont applicables aux lots riverains, au sein d'un corridor riverain ou au sein d'une zone exposée aux glissements de terrain

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

31 janvier 2024

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale		•				
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerce et service local						
C2 Commerce et service artériel						
C3 Hébergement						
C4 Commerce relié à l'automobile						
C5 Commerce de divertissement						
C6 Commerce de restauration						
C7 Commerce à compatibilité restreinte						
C8 Commerce et service para-industriel						• (3)
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
I3 Para-agricole						• (2)
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture			•			
A2 Activités agricoles et élevage						• (1)
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•	•	•
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant - m (min.)	6	6	6	6	6	6
Latérales - m (min. / totales)	1/3	1/3	3/6	3/6	3/6	3/6
Arrière - m (min.)	7,5	7,5	3	3	7,5	7,5

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1/2	1/2			1/2	1/2
En mètres (min. / max.)	10	10			10	10
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55	55			55	55
Largeur - m (min.)	7	7			7	7
Taux d'implantation - % (max.)	25	25			25	25
Nbre de logements par bâtiment (max.)						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

(min.)	3000	3000	5000	5000	3000	3000
Largeur du terrain - m (min.)	50	50	50	50	50	50
Profondeur du terrain - m (min.)	30	30	30	30	30	30

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	0/6	0/6				
Projet intégré						

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Usages domestiques	•	•				
Logement intergénérationnel	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone A-15

CRABTREE

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	•
Glissement	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Sauf les élevage de suidés et d'animaux à fourrure

* Zone comportant des milieux humides
* Des normes de lotissement spécifiques sont applicables aux lots riverains, au sein d'un corridor riverain ou au sein d'une zone exposée aux glissements de terrain

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

31 janvier 2024

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation				
H1 Unifamiliale	•			
H2 Bifamiliale				
H3 Trifamiliale				
H4 Multifamiliale				
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
C - Commerce				
C1 Commerce et service local				
C2 Commerce et service artériel				
C3 Hébergement				
C4 Commerce relié à l'automobile				
C5 Commerce de divertissement				
C6 Commerce de restauration				
C7 Commerce à compatibilité restreinte				
C8 Commerce et service para-industriel				
I - Industrie				
I1 Contraintes limitées				
I2 Contraintes importantes				
I3 Para-agricole				
P - Public				
P1 Publique et institutionnelle				
P2 Utilité publique				
R - Récréation				
R1 Extensive				
R2 Intensive				
A - Agricole				
A1 Activités agricoles et culture	•			
A2 Activités agricoles et élevage			• (1)	
F - Forestière				
F1 Forestière				
EX - Extraction				
EX1 Extractives				

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation				
Isolé	•	•	•	
Jumelé				
Contigu				
Marges				
Avant - m (min.)	6	6	6	
Latérales - m (min. / totales)	1/3	3/6	3/6	
Arrière - m (min.)	7,5	3	3	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1/2			
En mètres (min. / max.)	10			
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55			
Largeur - m (min.)	7			
Taux d'implantation - % (max.)	25			
Nbre de logements par bâtiment (max.)				

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

(min.)	3000	5000	5000	
Largeur du terrain - m (min.)	50	50	50	
Profondeur du terrain - m (min.)	30	30	30	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte				
Usage multiple				
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	0/6			
Projet intégré				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Usages domestiques	•			
Logement intergénérationnel	•			
Logement supplémentaire	•			
Location de chambres				
Gîte touristique (B&B)				
Fermette	•			

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone A-16

CRABTREE

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) I301 de proximité

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Sauf les élevage de suidés, d'animaux à fourrure, de bovidés excluant les boeufs, de gallinacés, d'anatidés, de léporidés et les chenils

* Des normes de lotissement spécifiques sont applicables aux lots riverains, au sein d'un corridor riverain ou au sein d'une zone exposée aux glissements de terrain

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

31 janvier 2024

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Commerce et service local					
C2 Commerce et service artériel					
C3 Hébergement					
C4 Commerce relié à l'automobile					
C5 Commerce de divertissement					
C6 Commerce de restauration					
C7 Commerce à compatibilité restreinte					
C8 Commerce et service para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
I3 Para-agricole				• (2)	
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive					
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture	•				
A2 Activités agricoles et élevage				• (1)	
F - Forestière					
F1 Forestière					
EX - Extraction					
EX1 Extractives					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant - m (min.)	6	6	6	6	
Latérales - m (min. / totales)	1/3	3/6	3/6	3/6	
Arrière - m (min.)	7,5	3	3	7,5	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2			1/2	
En mètres (min. / max.)	10			10	
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55			55	
Largeur - m (min.)	7			7	
Taux d'implantation - % (max.)	25			25	
Nbre de logements par bâtiment (max.)					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

(min.)	3000	5000	5000	3000	
Largeur du terrain - m (min.)	50	50	50	50	
Profondeur du terrain - m (min.)	30	30	30	30	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte					
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	0/6				
Projet intégré					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Usages domestiques	•				
Logement intergénérationnel	•				
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Gîte touristique (B&B)					
Fermette	•				

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone A-17

CRABTREE

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) I301 de proximité

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Uniquement usages agricoles apparents à de l'élevage extensif et requérant généralement de grands espaces comme par exemple, et de manière non limitative, les terrains de pâturage et de fourrage.

* Des normes de lotissement spécifiques sont applicables aux lots riverains, au sein d'un corridor riverain ou au sein d'une zone exposée aux glissements de terrain

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

31 janvier 2024

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale		•			
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Commerce et service local					
C2 Commerce et service artériel					
C3 Hébergement					
C4 Commerce relié à l'automobile					
C5 Commerce de divertissement					
C6 Commerce de restauration					
C7 Commerce à compatibilité restreinte					
C8 Commerce et service para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
I3 Para-agricole				• (2)	
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive					
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture		•			
A2 Activités agricoles et élevage				• (1)	
F - Forestière					
F1 Forestière					
EX - Extraction					
EX1 Extractives					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant - m (min.)	6	6	6	6	6
Latérales - m (min. / totales)	1/3	1/3	3/6	3/6	3/6
Arrière - m (min.)	7,5	7,5	3	3	7,5

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2	1/2			1/2
En mètres (min. / max.)	10	10			10
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55	55			55
Largeur - m (min.)	7	7			7
Taux d'implantation - % (max.)	25	25			25
Nbre de logements par bâtiment (max.)					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

(min.)	3000	3000	5000	5000	3000
Largeur du terrain - m (min.)	50	50	50	50	50
Profondeur du terrain - m (min.)	30	30	30	30	30

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte					
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	0/6	0/6			
Projet intégré					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Usages domestiques	•	•			
Logement intergénérationnel	•				
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Gîte touristique (B&B)					
Fermette	•				

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone A-18

CRABTREE

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisés(s)

(2) I301 de proximité

USAGE(S) spécifiquement prohibés(s)

NOTES

(1) Sauf les élevage de suidés, d'animaux à fourrure, de bovidés, de gallinacés, d'anatidés, de léporidés et les chenils

* Des normes de lotissement spécifiques sont applicables aux lots riverains, au sein d'un corridor riverain ou au sein d'une zone exposée aux glissements de terrain

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

31 janvier 2024

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale		•			
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Commerce et service local					
C2 Commerce et service artériel					
C3 Hébergement					
C4 Commerce relié à l'automobile					
C5 Commerce de divertissement					
C6 Commerce de restauration					
C7 Commerce à compatibilité restreinte					
C8 Commerce et service para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
I3 Para-agricole				• (2)	
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive					
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture		•			
A2 Activités agricoles et élevage				• (1)	
F - Forestière					
F1 Forestière					
EX - Extraction					
EX1 Extractives					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant - m (min.)	6	6	6	6	6
Latérales - m (min. / totales)	1/3	1/3	3/6	3/6	3/6
Arrière - m (min.)	7,5	7,5	3	3	7,5

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2	1/2			1/2
En mètres (min. / max.)	10	10			10
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55	55			55
Largeur - m (min.)	7	7			7
Taux d'implantation - % (max.)	25	25			25
Nbre de logements par bâtiment (max.)					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

(min.)	3000	3000	5000	5000	3000
Largeur du terrain - m (min.)	50	50	50	50	50
Profondeur du terrain - m (min.)	30	30	30	30	30

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte					
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	0/6	0/6			
Projet intégré					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Usages domestiques	•	•			
Logement intergénérationnel	•				
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Gîte touristique (B&B)					
Fermette	•				

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone A-19

CRABTREE

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) I301 de proximité

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Sauf les élevages de suidés et d'animaux à fourrure

* Des normes de lotissement spécifiques sont applicables aux lots riverains, au sein d'un corridor riverain ou au sein d'une zone exposée aux glissements de terrain

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

31 janvier 2024

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale		•			
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Commerce et service local					
C2 Commerce et service artériel					
C3 Hébergement					
C4 Commerce relié à l'automobile					
C5 Commerce de divertissement					
C6 Commerce de restauration					
C7 Commerce à compatibilité restreinte					
C8 Commerce et service para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
I3 Para-agricole				• (2)	
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive					
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture		•			
A2 Activités agricoles et élevage				• (1)	
F - Forestière					
F1 Forestière					
EX - Extraction					
EX1 Extractives					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant - m (min.)	6	6	6	6	6
Latérales - m (min. / totales)	1/3	1/3	3/6	3/6	3/6
Arrière - m (min.)	7,5	7,5	3	3	7,5

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2	1/2			1/2
En mètres (min. / max.)	10	10			10
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55	55			55
Largeur - m (min.)	7	7			7
Taux d'implantation - % (max.)	25	25			25
Nbre de logements par bâtiment (max.)					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

(min.)	3000	3000	5000	5000	3000
Largeur du terrain - m (min.)	50	50	50	50	50
Profondeur du terrain - m (min.)	30	30	30	30	30

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte					
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	0/6	0/6			
Projet intégré					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Usages domestiques	•	•			
Logement intergénérationnel	•				
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Gîte touristique (B&B)					
Fermette	•				

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone A-20

CRABTREE

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) I301 de proximité

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Sauf les élevages de suidés et d'animaux à fourrure

* Zone comportant des milieux humides
* Des normes de lotissement spécifiques sont applicables aux lots riverains, au sein d'un corridor riverain ou au sein d'une zone exposée aux glissements de terrain

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

31 janvier 2024

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale		•			
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Commerce et service local					
C2 Commerce et service artériel					
C3 Hébergement					
C4 Commerce relié à l'automobile					
C5 Commerce de divertissement					
C6 Commerce de restauration					
C7 Commerce à compatibilité restreinte					
C8 Commerce et service para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
I3 Para-agricole				• (2)	
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive					
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture		•			
A2 Activités agricoles et élevage				• (1)	
F - Forestière					
F1 Forestière					
EX - Extraction					
EX1 Extractives					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant - m (min.)	6	6	6	6	6
Latérales - m (min. / totales)	1/3	1/3	3/6	3/6	3/6
Arrière - m (min.)	7,5	7,5	3	3	7,5

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2	1/2			1/2
En mètres (min. / max.)	10	10			10
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55	55			55
Largeur - m (min.)	7	7			7
Taux d'implantation - % (max.)	25	25			25
Nbre de logements par bâtiment (max.)					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

(min.)	3000	3000	5000	5000	3000
Largeur du terrain - m (min.)	50	50	50	50	50
Profondeur du terrain - m (min.)	30	30	30	30	30

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte					
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	0/6	0/6			
Projet intégré					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Usages domestiques	•	•			
Logement intergénérationnel	•				
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Gîte touristique (B&B)					
Fermette	•				

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone A-22

CRABTREE

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Uniquement usages agricoles apparents à de l'élevage extensif et requérant généralement de grands espaces comme par exemple, et de manière non limitative, les terrains de pâturage et de fourrage.

* Des normes de lotissement spécifiques sont applicables aux lots riverains, au sein d'un corridor riverain ou au sein d'une zone exposée aux glissements de terrain

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

31 janvier 2024

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation				
H1 Unifamiliale	•			
H2 Bifamiliale				
H3 Trifamiliale				
H4 Multifamiliale				
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
C - Commerce				
C1 Commerce et service local				
C2 Commerce et service artériel				
C3 Hébergement				
C4 Commerce relié à l'automobile				
C5 Commerce de divertissement				
C6 Commerce de restauration				
C7 Commerce à compatibilité restreinte				
C8 Commerce et service para-industriel				
I - Industrie				
I1 Contraintes limitées				
I2 Contraintes importantes				
I3 Para-agricole				
P - Public				
P1 Publique et institutionnelle				
P2 Utilité publique				
R - Récréation				
R1 Extensive				
R2 Intensive				
A - Agricole				
A1 Activités agricoles et culture	•			
A2 Activités agricoles et élevage		• (1)		
F - Forestière				
F1 Forestière				
EX - Extraction				
EX1 Extractives				

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation				
Isolé	•	•	•	
Jumelé				
Contigu				
Marges				
Avant - m (min.)	6	6	6	
Latérales - m (min. / totales)	1/3	3/6	3/6	
Arrière - m (min.)	7,5	3	3	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1/2			
En mètres (min. / max.)	10			
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55			
Largeur - m (min.)	7			
Taux d'implantation - % (max.)	25			
Nbre de logements par bâtiment (max.)				

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

(min.)	3000	5000	5000	
Largeur du terrain - m (min.)	50	50	50	
Profondeur du terrain - m (min.)	30	30	30	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte				
Usage multiple				
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	0/6			
Projet intégré				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Usages domestiques	•			
Logement intergénérationnel	•			
Logement supplémentaire	•			
Location de chambres				
Gîte touristique (B&B)				
Fermette	•			

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone A-23

CRABTREE

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisés(s)

(2) I301 de proximité

USAGE(S) spécifiquement prohibés(s)

NOTES

(1) Sauf les élevage de suidés, d'animaux à fourrure, de bovidés, de gallinacés, d'anatidés, de léporidés et les chenils

* Des normes de lotissement spécifiques sont applicables aux lots riverains, au sein d'un corridor riverain ou au sein d'une zone exposée aux glissements de terrain

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

31 janvier 2024

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Commerce et service local					
C2 Commerce et service artériel					
C3 Hébergement					
C4 Commerce relié à l'automobile					
C5 Commerce de divertissement					
C6 Commerce de restauration					
C7 Commerce à compatibilité restreinte					
C8 Commerce et service para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
I3 Para-agricole				• (2)	
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive					
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture	•				
A2 Activités agricoles et élevage				• (1)	
F - Forestière					
F1 Forestière					
EX - Extraction					
EX1 Extractives					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant - m (min.)	6	6	6	6	
Latérales - m (min. / totales)	1/3	3/6	3/6	3/6	
Arrière - m (min.)	7,5	3	3	7,5	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2			1/2	
En mètres (min. / max.)	10			10	
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55			55	
Largeur - m (min.)	7			7	
Taux d'implantation - % (max.)	25			25	
Nbre de logements par bâtiment (max.)					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

(min.)	3000	5000	5000	3000	
Largeur du terrain - m (min.)	50	50	50	50	
Profondeur du terrain - m (min.)	30	30	30	30	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte					
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	0/6				
Projet intégré					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Usages domestiques	•				
Logement intergénérationnel	•				
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Gîte touristique (B&B)					
Fermette	•				

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone I-1

CRABTREE

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	•
Glissement	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) P201, P204, P207, P208

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Des normes de lotissement spécifiques sont applicables aux lots riverains, au sein d'un corridor riverain ou au sein d'une zone exposée aux glissements de terrain

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

31 janv. 2024

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation					
H1 Unifamiliale					
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Commerce et service local	•				
C2 Commerce et service artériel	•				
C3 Hébergement					
C4 Commerce relié à l'automobile	•				
C5 Commerce de divertissement					
C6 Commerce de restauration					
C7 Commerce à compatibilité restreinte					
C8 Commerce et service para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées	•				
I2 Contraintes importantes					
I3 Para-agricole					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique	• (1)				
R - Récréation					
R1 Extensive					
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture					
A2 Activités agricoles et élevage					
F - Forestière					
F1 Forestière					
EX - Extraction					
EX1 Extractives					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation					
Isolé	•				
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant - m (min.)	6				
Latérales - m (min. / totales)	4,5/9				
Arrière - m (min.)	9				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2				
En mètres (min. / max.)	4/11				
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55				
Largeur - m (min.)	7				
Taux d'implantation - % (max.)	30				
Nbre de logements par bâtiment (max.)					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	500				
Largeur du terrain - m (min.)	18				
Profondeur du terrain - m (min.)	27				

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte					
Usage multiple	•				
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)					
Projet intégré					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Usages domestiques					
Logement intergénérationnel					
Logement supplémentaire					
Location de chambres					
Gîte touristique (B&B)					
Fermette					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS								
Annexe 2 du Règlement de zonage								
GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
H - Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale	•	•						
H3 Trifamiliale			•	•	•	•		
H4 Multifamiliale							•	
H5 Habitation collective								•
H6 Maison mobile								
C - Commerce								
C1 Commerce et service local			•	•	•	•		
C2 Commerce et service artériel								
C3 Hébergement				•			•	
C4 Commerce relié à l'automobile								
C5 Commerce de divertissement								
C6 Commerce de restauration			•	•	•	•		
C7 Commerce à compatibilité restreinte								
C8 Commerce et service para-industriel								
I - Industrie								
I1 Contraintes limitées								
I2 Contraintes importantes								
I3 Para-agricole								
P - Public								
P1 Publique et institutionnelle								
P2 Utilité publique								
R - Récréation								
R1 Extensive								
R2 Intensive								
A - Agricole								
A1 Activités agricoles et culture								
A2 Activités agricoles et élevage								
F - Forestière								
F1 Forestière								
EX - Extraction								
EX1 Extractives								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•		•		•	•	•	•
Jumelé		•		•				
Contigu								
Marges								
Avant - m (min.)	6	6	6	6	3	3	3	3
Latérales - m (min. / totales)	2/4	0/3	3/6	0/3	4,5/9	4,5/9	4,5/9	4,5/9
Arrière - m (min.)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
(min.)	55	55	55	55	70	70	70	70
Largeur - m (min.)	7	7	7	7	12	12	12	12
Taux d'implantation - % (max.)	50	50	50	50	50	50	50	50
Nbre de logements par bâtiment (max.)	4	4	4	4			28	28
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
(min.)	500	500	500	500	500	500	500	500
Largeur du terrain - m (min.)	18	18	18	18	18	18	18	18
Profondeur du terrain - m (min.)	27	27	27	27	27	27	27	27
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte	•	•	•	•				
Usage multiple								
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION								
Usages domestiques								
Logement intergénérationnel	•	(1)						
Logement supplémentaire	•	(1)						
Location de chambres								
Gîte touristique (B&B)								
Fermette								

Zone M-1

CRABTREE

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement	•
P.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

Les café-terrasses sont autorisées à titre d'usage complémentaire aux usages C601 et C602 aux conditions prévues au règlement sur les usages conditionnels

Les activités de toilettage d'animaux à domicile peuvent être autorisées en vertu du règlement sur les usages conditionnels

(1) Uniquement au sein des habitations unifamiliales isolées

* Des normes de lotissement spécifiques sont applicables aux lots riverains, au sein d'un corridor riverain ou au sein d'une zone exposée aux glissements de terrain

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

31 janvier 2024

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone M-2

CRABTREE

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les café-terrasses sont autorisés à titre d'usage complémentaire aux usages C601 et C602 aux conditions prévues au règlement sur les usages conditionnels

Les activités de toilette d'animaux à domicile peuvent être autorisées en vertu du règlement sur les usages conditionnels

* Des normes de lotissement spécifiques sont applicables aux lots riverains, au sein d'un corridor riverain ou au sein d'une zone exposée aux glissements de terrain

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

31 janvier 2024

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Groupes et classes d'usages	1	2	3	4	5
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale		•			
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Commerce et service local			•		
C2 Commerce et service artériel				•	
C3 Hébergement				•	
C4 Commerce relié à l'automobile				•	
C5 Commerce de divertissement				•	
C6 Commerce de restauration				•	
C7 Commerce à compatibilité restreinte					
C8 Commerce et service para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
I3 Para-agricole					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					•
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive					
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture					
A2 Activités agricoles et élevage					
F - Forestière					
F1 Forestière					
EX - Extraction					
EX1 Extractives					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation	1	2	3	4	5
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant - m (min.)	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Latérales - m (min. / totales)	1/2	1/2	1/2	4,5/9	4,5/9
Arrière - m (min.)	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Caractéristiques du bâtiment principal	1	2	3	4	5
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2
En mètres (min. / max.)	10	10	12	12	12
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55	55	55	55	55
Largeur - m (min.)	7	7	7	7	7
Taux d'implantation - % (max.)	50	50	50	50	50
Nbre de logements par bâtiment (max.)			2	2	

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Normes de lotissement	1	2	3	4	5
(min.)	500	500	500	500	500
Largeur du terrain - m (min.)	18	18	18	18	18
Profondeur du terrain - m (min.)	27	27	27	27	27

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Dispositions particulières	1	2	3	4	5
Usage mixte	•	•	•	•	
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)					
Projet intégré	•	•	•	•	•

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Usages accessoires à l'habitation	1	2	3	4	5
Usages domestiques					
Logement intergénérationnel	•				
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Gîte touristique (B&B)					
Fermette					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone M-3

CRABTREE

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les café-terrasses sont autorisées à titre d'usage complémentaire aux usages C601 et C602 aux conditions prévues au règlement sur les usages conditionnels

Les activités de toilette d'animaux à domicile peuvent être autorisées en vertu du règlement sur les usages conditionnels

* Des normes de lotissement spécifiques sont applicables aux lots riverains, au sein d'un corridor riverain ou au sein d'une zone exposée aux glissements de terrain

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

31 janvier 2024

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Groupes et classes d'usages					
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale		•			
H3 Trifamiliale		•			
H4 Multifamiliale			•		
H5 Habitation collective			•		
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Commerce et service local				•	
C2 Commerce et service artériel				•	
C3 Hébergement				•	
C4 Commerce relié à l'automobile				•	
C5 Commerce de divertissement				•	
C6 Commerce de restauration				•	
C7 Commerce à compatibilité restreinte					
C8 Commerce et service para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
I3 Para-agricole					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle				•	
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive					
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture					
A2 Activités agricoles et élevage					
F - Forestière					
F1 Forestière					
EX - Extraction					
EX1 Extractives					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation				
Isolé	•	•	•	•
Jumelé				
Contigu				
Marges				
Avant - m (min.)	1,5	1,5	1,5	1,5
Latérales - m (min. / totales)	1/2	1/2	3/6	4,5/9
Arrière - m (min.)	5,5	5,5	5,5	5,5

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/3	1/2
En mètres (min. / max.)				
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55	55	55	55
Largeur - m (min.)	7	7	7	7
Taux d'implantation - % (max.)	40	40	40	40
Nbre de logements par bâtiment (max.)			8	8

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

(min.)	500	500	500	500
Largeur du terrain - m (min.)	18	18	18	18
Profondeur du terrain - m (min.)	27	27	27	27

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte	•	•	•	•
Usage multiple				
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)				
Projet intégré	•	•	•	•

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Usages domestiques				
Logement intergénérationnel	•			
Logement supplémentaire	•			
Location de chambres				
Gîte touristique (B&B)				
Fermette				

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone M-4

CRABTREE

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les café-terrasses sont autorisés à titre d'usage complémentaire aux usages C601 et C602 aux conditions prévues au règlement sur les usages conditionnels

Les activités de toilettage d'animaux à domicile peuvent être autorisées en vertu du règlement sur les usages conditionnels

* Des normes de lotissement spécifiques sont applicables aux lots riverains, au sein d'un corridor riverain ou au sein d'une zone exposée aux glissements de terrain

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

31 janvier 2024

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Groupes et classes d'usages				
H - Habitation				
H1 Unifamiliale	•			
H2 Bifamiliale		•		
H3 Trifamiliale		•		
H4 Multifamiliale			•	
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
C - Commerce				
C1 Commerce et service local			•	
C2 Commerce et service artériel			•	
C3 Hébergement			•	
C4 Commerce relié à l'automobile			•	
C5 Commerce de divertissement			•	
C6 Commerce de restauration			•	
C7 Commerce à compatibilité restreinte				
C8 Commerce et service para-industriel				
I - Industrie				
I1 Contraintes limitées				
I2 Contraintes importantes				
I3 Para-agricole				
P - Public				
P1 Publique et institutionnelle			•	
P2 Utilité publique				
R - Récréation				
R1 Extensive				
R2 Intensive				
A - Agricole				
A1 Activités agricoles et culture				
A2 Activités agricoles et élevage				
F - Forestière				
F1 Forestière				
EX - Extraction				
EX1 Extractives				

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation				
Isolé		•	•	•
Jumelé				
Contigu				
Marges				
Avant - m (min.)	1,5	1,5	1,5	
Latérales - m (min. / totales)	1/2	1/2	4,5/9	
Arrière - m (min.)	5,5	5,5	5,5	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/3	
En mètres (min. / max.)				
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55	55	55	
Largeur - m (min.)	7	7	7	
Taux d'implantation - % (max.)	50	50	50	
Nbre de logements par bâtiment (max.)			6	

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

(min.)	500	500	500	
Largeur du terrain - m (min.)	18	18	18	
Profondeur du terrain - m (min.)	27	27	27	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte	•	•	•	
Usage multiple				
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)				
Projet intégré	•	•	•	

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Usages domestiques				
Logement intergénérationnel	•			
Logement supplémentaire	•			
Location de chambres				
Gîte touristique (B&B)				
Fermette				

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone M-5

CRABTREE

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C110, C111, C112, C114

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les activités de toilette d'animaux à domicile peuvent être autorisées en vertu du règlement sur les usages conditionnels

* Des normes de lotissement spécifiques sont applicables aux lots riverains, au sein d'un corridor riverain ou au sein d'une zone exposée aux glissements de terrain

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

31 janvier 2024

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale		•			
H3 Trifamiliale			•		
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Commerce et service local				• (1)	
C2 Commerce et service artériel					
C3 Hébergement					
C4 Commerce relié à l'automobile					
C5 Commerce de divertissement					
C6 Commerce de restauration					
C7 Commerce à compatibilité restreinte					
C8 Commerce et service para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
I3 Para-agricole					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle				•	
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive					
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture					
A2 Activités agricoles et élevage					
F - Forestière					
F1 Forestière					
EX - Extraction					
EX1 Extractives					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant - m (min.)	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Latérales - m (min. / totales)	1/2	1/2	1/2	1/2	4,5/9
Arrière - m (min.)	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2
En mètres (min. / max.)	10	10	10	12	12
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55	55	55	55	55
Largeur - m (min.)	7	7	7	7	7
Taux d'implantation - % (max.)	50	50	50	50	50
Nbre de logements par bâtiment (max.)				3	

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

(min.)	500	500	500	500	500
Largeur du terrain - m (min.)	18	18	18	18	18
Profondeur du terrain - m (min.)	27	27	27	27	27

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte	•	•	•	•	
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)					
Projet intégré	•	•	•	•	•

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Usages domestiques					
Logement intergénérationnel	•				
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Gîte touristique (B&B)					
Fermette					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H1-8

CRABTREE

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

* Les activités de toilettage d'animaux à domicile peuvent être autorisées en vertu du règlement sur les usages conditionnels

* Des normes de lotissement spécifiques sont applicables aux lots riverains, au sein d'un corridor riverain ou au sein d'une zone exposée aux glissements de terrain

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

31 janvier 2024

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Commerce et service local					
C2 Commerce et service artériel					
C3 Hébergement					
C4 Commerce relié à l'automobile					
C5 Commerce de divertissement					
C6 Commerce de restauration					
C7 Commerce à compatibilité restreinte					
C8 Commerce et service para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
I3 Para-agricole					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive					
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture					
A2 Activités agricoles et élevage					
F - Forestière					
F1 Forestière					
EX - Extraction					
EX1 Extractives					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation					
Isolé	•				
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant - m (min.)	6				
Latérales - m (min. / totales)	1/3				
Arrière - m (min.)	5,5				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	(1/2)				
En mètres (min. / max.)	8,5				
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55				
Largeur - m (min.)	7				
Taux d'implantation - % (max.)	25				
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1				

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

(min.)	500				
Largeur du terrain - m (min.)	18				
Profondeur du terrain - m (min.)	27				

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte					
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)					
Projet intégré					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Usages domestiques	•				
Logement intergénérationnel	•				
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Gîte touristique (B&B)					
Fermette					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H2-1

CRABTREE

**Informations supplémentaires
à la zone**

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

**USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)**

--

**USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)**

--

NOTES

* Les activités de toilettage d'animaux à domicile peuvent être autorisées en vertu du règlement sur les usages conditionnels

* Des normes de lotissement spécifiques sont applicables aux lots riverains, au sein d'un corridor riverain ou au sein d'une zone exposée aux glissements de terrain

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

31 janvier 2024

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Groupes et classes d'usages							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•	•					
H2 Bifamiliale			•				
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce et service local							
C2 Commerce et service artériel							
C3 Hébergement							
C4 Commerce relié à l'automobile							
C5 Commerce de divertissement							
C6 Commerce de restauration							
C7 Commerce à compatibilité restreinte							
C8 Commerce et service para-industriel							
I - Industrie							
I1 Contraintes limitées							
I2 Contraintes importantes							
I3 Para-agricole							
P - Public							
P1 Publique et institutionnelle							
P2 Utilité publique							
R - Récréation							
R1 Extensive							
R2 Intensive							
A - Agricole							
A1 Activités agricoles et culture							
A2 Activités agricoles et élevage							
F - Forestière							
F1 Forestière							
EX - Extraction							
EX1 Extractives							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•	•					
Jumelé			•				
Contigu							
Marges							
Avant - m (min.)	6	6	6				
Latérales - m (min. / totales)	1/3	0/3	1/3				
Arrière - m (min.)	7,5	7,5	7,5				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2				
En mètres (min. / max.)	10	10	10				
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55	50	55				
Largeur - m (min.)	7	6	7				
Taux d'implantation - % (max.)	30	30	30				
Nbre de logements par bâtiment (max.)							

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

(min.)	500	450	500				
Largeur du terrain - m (min.)	18	16	18				
Profondeur du terrain - m (min.)	27	27	27				

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple							
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)							
Projet intégré							

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Usages domestiques	•	•					
Logement intergénérationnel	•						
Logement supplémentaire	•						
Location de chambres							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H2-2

CRABTREE

**Informations supplémentaires
à la zone**

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

**USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)**

--

**USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)**

--

NOTES

* Les activités de toilettage d'animaux à domicile peuvent être autorisées en vertu du règlement sur les usages conditionnels

* Des normes de lotissement spécifiques sont applicables aux lots riverains, au sein d'un corridor riverain ou au sein d'une zone exposée aux glissements de terrain

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

31 janvier 2024

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Groupes et classes d'usages							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•	•					
H2 Bifamiliale			•				
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce et service local							
C2 Commerce et service artériel							
C3 Hébergement							
C4 Commerce relié à l'automobile							
C5 Commerce de divertissement							
C6 Commerce de restauration							
C7 Commerce à compatibilité restreinte							
C8 Commerce et service para-industriel							
I - Industrie							
I1 Contraintes limitées							
I2 Contraintes importantes							
I3 Para-agricole							
P - Public							
P1 Publique et institutionnelle							
P2 Utilité publique							
R - Récréation							
R1 Extensive							
R2 Intensive							
A - Agricole							
A1 Activités agricoles et culture							
A2 Activités agricoles et élevage							
F - Forestière							
F1 Forestière							
EX - Extraction							
EX1 Extractives							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•	•					
Jumelé			•				
Contigu							
Marges							
Avant - m (min.)	1,5	1,5	1,5				
Latérales - m (min. / totales)	2/4	0/2	2/4				
Arrière - m (min.)	5,5	5,5	5,5				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/3	1/3	1/3				
En mètres (min. / max.)	10	10	10				
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50				
Largeur - m (min.)	6	6	6				
Taux d'implantation - % (max.)	30	30	30				
Nbre de logements par bâtiment (max.)							

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

(min.)	500	450	500				
Largeur du terrain - m (min.)	18	16	18				
Profondeur du terrain - m (min.)	27	27	27				

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple							
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)							
Projet intégré							

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Usages domestiques	•						
Logement intergénérationnel	•						
Logement supplémentaire							
Location de chambres							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H3-1

CRABTREE

**Informations supplémentaires
à la zone**

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

**USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)**

--

**USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)**

--

NOTES

* Les activités de toilettage d'animaux à domicile peuvent être autorisées en vertu du règlement sur les usages conditionnels

* Des normes de lotissement spécifiques sont applicables aux lots riverains, au sein d'un corridor riverain ou au sein d'une zone exposée aux glissements de terrain

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

31 janvier 2024

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Groupes et classes d'usages							
H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•	•					
H2 Bifamiliale			•	•			
H3 Trifamiliale					•		
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerce et service local							
C2 Commerce et service artériel							
C3 Hébergement							
C4 Commerce relié à l'automobile							
C5 Commerce de divertissement							
C6 Commerce de restauration							
C7 Commerce à compatibilité restreinte							
C8 Commerce et service para-industriel							
I - Industrie							
I1 Contraintes limitées							
I2 Contraintes importantes							
I3 Para-agricole							
P - Public							
P1 Publique et institutionnelle							
P2 Utilité publique							
R - Récréation							
R1 Extensive							
R2 Intensive							
A - Agricole							
A1 Activités agricoles et culture							
A2 Activités agricoles et élevage							
F - Forestière							
F1 Forestière							
EX - Extraction							
EX1 Extractives							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	
Jumelé		•		•	
Contigu					
Marges					
Avant - m (min.)	6	6	6	6	6
Latérales - m (min. / totales)	1/3	0/3	1/3	0/3	1/3
Arrière - m (min.)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	(1/2)	(1/2)	(1/2)	(1/2)	(1/2)
En mètres (min. / max.)	10	10	10	10	10
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55	50	55	50	55
Largeur - m (min.)	7	6	7	6	7
Taux d'implantation - % (max.)	25	30	25	30	25
Nbre de logements par bâtiment (max.)					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

(min.)	500	500	500	500	500
Largeur du terrain - m (min.)	18	18	18	18	18
Profondeur du terrain - m (min.)	27	27	27	27	27

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple							
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)							
Projet intégré							

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Usages domestiques	•	•	•				
Logement intergénérationnel	•						
Logement supplémentaire	•						
Location de chambres							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H3-2

CRABTREE

**Informations supplémentaires
à la zone**

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

**USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)**

--

**USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)**

--

NOTES

* Les activités de toilettage d'animaux à domicile peuvent être autorisées en vertu du règlement sur les usages conditionnels

* Des normes de lotissement spécifiques sont applicables aux lots riverains, au sein d'un corridor riverain ou au sein d'une zone exposée aux glissements de terrain

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

31 janvier 2024

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Code	Description								
H - Habitation									
H1	Unifamiliale								
H2	Bifamiliale	•							
H3	Trifamiliale		•						
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C - Commerce									
C1	Commerce et service local								
C2	Commerce et service artériel								
C3	Hébergement								
C4	Commerce relié à l'automobile								
C5	Commerce de divertissement								
C6	Commerce de restauration								
C7	Commerce à compatibilité restreinte								
C8	Commerce et service para-industriel								
I - Industrie									
I1	Contraintes limitées								
I2	Contraintes importantes								
I3	Para-agricole								
P - Public									
P1	Publique et institutionnelle								
P2	Utilité publique								
R - Récréation									
R1	Extensive								
R2	Intensive								
A - Agricole									
A1	Activités agricoles et culture								
A2	Activités agricoles et élevage								
F - Forestière									
F1	Forestière								
EX - Extraction									
EX1	Extractives								

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation					
Isolé	•	•			
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant - m (min.)	6	6			
Latérales - m (min. / totales)	1/3	1/3			
Arrière - m (min.)	7,5	7,5			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2	1/2			
En mètres (min. / max.)	10	10			
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55	55			
Largeur - m (min.)	7	7			
Taux d'implantation - % (max.)	25	25			
Nbre de logements par bâtiment (max.)					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

(min.)	500	500			
Largeur du terrain - m (min.)	18	18			
Profondeur du terrain - m (min.)	27	27			

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte					
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)					
Projet intégré					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Usages domestiques					
Logement intergénérationnel					
Logement supplémentaire					
Location de chambres					
Gîte touristique (B&B)					
Fermette					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H4-2

CRABTREE

**Informations supplémentaires
à la zone**

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

**USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)**

--

**USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)**

--

NOTES

--

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

31 janvier 2024

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Groupes et classes d'usages	1	2	3	4	5	6
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•	•				
H2 Bifamiliale			•	•		
H3 Trifamiliale					•	
H4 Multifamiliale						•
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerce et service local						
C2 Commerce et service artériel						
C3 Hébergement						
C4 Commerce relié à l'automobile						
C5 Commerce de divertissement						
C6 Commerce de restauration						
C7 Commerce à compatibilité restreinte						
C8 Commerce et service para-industriel						
I - Industrie						
I1 Contraintes limitées						
I2 Contraintes importantes						
I3 Para-agricole						
P - Public						
P1 Publique et institutionnelle						
P2 Utilité publique						
R - Récréation						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activités agricoles et culture						
A2 Activités agricoles et élevage						
F - Forestière						
F1 Forestière						
EX - Extraction						
EX1 Extractives						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation	1	2	3	4	5	6
Isolé	•		•			•
Jumelé		•		•	•	
Contigu						
Marges						
Avant - m (min.)	6	6	6	6	6	6
Latérales - m (min. / totales)	1/3	0/3	1/3	0/3	0/4,5	4,5/9
Arrière - m (min.)	7,5	7,5	7,5	7,5	9	9

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment	1	2	3	4	5	6
En étages (min. / max.)	(1/2)	(1/2)	(1/2)	(1/2)	(1/3)	(1/3)
En mètres (min. / max.)	10	10	10	10	10	10
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55	50	55	50	50	100
Largeur - m (min.)	7	6	7	6	6	10
Taux d'implantation - % (max.)	25	30	25	30	30	40
Nbre de logements par bâtiment (max.)						8

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

(min.)	1	2	3	4	5	6
Largeur du terrain - m (min.)	500	500	500	500	500	500
Profondeur du terrain - m (min.)	18	18	18	18	18	18

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)						
Projet intégré						

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Usages domestiques	•		•	•		
Logement intergénérationnel	•					
Logement supplémentaire	•					
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H4-4

CRABTREE

**Informations supplémentaires
à la zone**

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

**USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)**

--

**USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)**

--

NOTES

* Les activités de toilettage d'animaux à domicile peuvent être autorisées en vertu du règlement sur les usages conditionnels

* Des normes de lotissement spécifiques sont applicables aux lots riverains, au sein d'un corridor riverain ou au sein d'une zone exposée aux glissements de terrain

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

31 janvier 2024

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Groupes et classes d'usages	1	2	3	4	5
H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•	•			
H2 Bifamiliale			•		
H3 Trifamiliale				•	
H4 Multifamiliale					•
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Commerce et service local					
C2 Commerce et service artériel					
C3 Hébergement					
C4 Commerce relié à l'automobile					
C5 Commerce de divertissement					
C6 Commerce de restauration					
C7 Commerce à compatibilité restreinte					
C8 Commerce et service para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
I3 Para-agricole					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique					
R - Récréation					
R1 Extensive					
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture					
A2 Activités agricoles et élevage					
F - Forestière					
F1 Forestière					
EX - Extraction					
EX1 Extractives					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation	1	2	3	4	5
Isolé	•		•	•	•
Jumelé		•			
Contigu					
Marges					
Avant - m (min.)	1,5	1,5	1,5	1,5	6
Latérales - m (min. / totales)	2/4	0/2	2/4	2/4	4,5/4,5
Arrière - m (min.)	5,5	5,5	5,5	5,5	9

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment	1	2	3	4	5
En étages (min. / max.)	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3
En mètres (min. / max.)	10	10	10	10	10
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50	50
Largeur - m (min.)	6	6	6	6	6
Taux d'implantation - % (max.)	50	50	50	50	50
Nbre de logements par bâtiment (max.)					6

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

(min.)	1	2	3	4	5
Largeur du terrain - m (min.)	500	500	500	500	500
Profondeur du terrain - m (min.)	18	18	18	18	18
Profondeur du terrain - m (min.)	27	27	27	27	27

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

	1	2	3	4	5
Usage mixte	500	500	500	500	500
Usage multiple	18	18	18	18	18
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)	27	27	27	27	27
Projet intégré					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

	1	2	3	4	5
Usages domestiques	•	•	•		
Logement intergénérationnel	•				
Logement supplémentaire	•				
Location de chambres					
Gîte touristique (B&B)					
Fermette					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H4-5

CRABTREE

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

* Les activités de toilettage d'animaux à domicile peuvent être autorisées en vertu du règlement sur les usages conditionnels

* Des normes de lotissement spécifiques sont applicables aux lots riverains, au sein d'un corridor riverain ou au sein d'une zone exposée aux glissements de terrain

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

31 janvier 2024

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation				
H1 Unifamiliale				
H2 Bifamiliale				
H3 Trifamiliale				
H4 Multifamiliale		•	•	
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
C - Commerce				
C1 Commerce et service local				
C2 Commerce et service artériel				
C3 Hébergement				
C4 Commerce relié à l'automobile				
C5 Commerce de divertissement				
C6 Commerce de restauration				
C7 Commerce à compatibilité restreinte				
C8 Commerce et service para-industriel				
I - Industrie				
I1 Contraintes limitées				
I2 Contraintes importantes				
I3 Para-agricole				
P - Public				
P1 Publique et institutionnelle				
P2 Utilité publique				
R - Récréation				
R1 Extensive				
R2 Intensive				
A - Agricole				
A1 Activités agricoles et culture				
A2 Activités agricoles et élevage				
F - Forestière				
F1 Forestière				
EX - Extraction				
EX1 Extractives				

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation				
Isolé		•		
Jumelé			•	
Contigu				
Marges				
Avant - m (min.)		6	6	
Latérales - m (min. / totales)		4,5/9	0/4,5	
Arrière - m (min.)		9	9	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)		1/2	1/2	
En mètres (min. / max.)		12	12	
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)		100	100	
Largeur - m (min.)		10	10	
Taux d'implantation - % (max.)		40	40	
Nbre de logements par bâtiment (max.)		4	4	

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

(min.)		500	500	
Largeur du terrain - m (min.)		18	18	
Profondeur du terrain - m (min.)		27	27	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte				
Usage multiple				
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)				
Projet intégré				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Usages domestiques				
Logement intergénérationnel				
Logement supplémentaire				
Location de chambres				
Gîte touristique (B&B)				
Fermette				

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H4-6

CRABTREE

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) P208

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les activités de toilettage d'animaux à domicile peuvent être autorisées en vertu du règlement sur les usages conditionnels

* Des normes de lotissement spécifiques sont applicables aux lots riverains, au sein d'un corridor riverain ou au sein d'une zone exposée aux glissements de terrain

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur

31 janvier 2024

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation					
H1 Unifamiliale					
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale	•				
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
C - Commerce					
C1 Commerce et service local					
C2 Commerce et service artériel					
C3 Hébergement					
C4 Commerce relié à l'automobile					
C5 Commerce de divertissement					
C6 Commerce de restauration					
C7 Commerce à compatibilité restreinte					
C8 Commerce et service para-industriel					
I - Industrie					
I1 Contraintes limitées					
I2 Contraintes importantes					
I3 Para-agricole					
P - Public					
P1 Publique et institutionnelle					
P2 Utilité publique	• (1)				
R - Récréation					
R1 Extensive					
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activités agricoles et culture					
A2 Activités agricoles et élevage					
F - Forestière					
F1 Forestière					
EX - Extraction					
EX1 Extractives					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation					
Isolé	•				
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant - m (min.)	6				
Latérales - m (min. / totales)	4,5/9				
Arrière - m (min.)	5,5				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	(1/2)				
En mètres (min. / max.)	8,5				
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55				
Largeur - m (min.)	7				
Taux d'implantation - % (max.)	25				
Nbre de logements par bâtiment (max.)	16				

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

(min.)	500				
Largeur du terrain - m (min.)	18				
Profondeur du terrain - m (min.)	27				

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte					
Usage multiple					
Densité d'occupation du sol - log/ha (min. / max.)					
Projet intégré					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Usages domestiques	•				
Logement intergénérationnel					
Logement supplémentaire					
Location de chambres					
Gîte touristique (B&B)					
Fermette					